

épuiser la source, en voulant s'enrichir tout d'un coup; qu'on pouvait profiter pour la construction des vaisseaux des forêts qui couvraient le pays, et qui étaient des plus belles du monde; enfin que le seul motif d'empêcher les Anglais de se rendre trop puissans dans cette partie de l'Amérique, en joignant les deux bords du St. Laurent à tant d'autres provinces, où ils avaient déjà de bons établissemens, était plus que suffisant pour engager la France à recouvrer Québec, à quelque prix que ce fût. Quant au peu de progrès qu'on avait fait en Canada depuis tant d'années, on en rejetait la cause sur les sociétés particulières qui s'étaient chargées de cette colonie.

Aux raisons de politique et d'intérêt qui n'avaient pas persuadé la meilleure partie du conseil, on en ajouta d'autres qui acheverent de déterminer Louis XIII à ne point abandonner le Canada. Elles étaient prises du côté de l'honneur et de la religion, et personne ne les fit plus valoir que Champlain qui avait beaucoup de piété et était bon Français. On négocia donc pour retirer Québec des mains des Anglais, et afin de donner plus de chaleur aux négociations, on arma six vaisseaux qui devaient être sous les ordres du commandeur de Razilli. La cour d'Angleterre, à la persuasion de Milord MONTAIGU, rendit de bonne grâce ce qu'on se disposait à lui enlever de force. Le traité en fut signé à St. Germain en Laye, le 20 Mars 1632, et l'Acadie y fut comprise, aussi bien que l'île du Cap Breton, nommée depuis *l'Île Royale*. C'était bien peu de choses que l'établissement que les Français avaient alors dans cette île; cependant ce poste, le port de Québec environné de quelques méchantes maisons et de quelques barraques, deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac, et en quelques endroits sur le fleuve St. Laurent, pour la commodité de la pêche et de la traite; un commencement d'habitation aux Trois-Rivières, et les ruines du Port-Royal, voila en quoi consistait la Nouvelle-France, et tout le fruit des découvertes de Vêrazani, de Jacques Cartier, de Roberval, de Champlain, des grandes dépenses du marquis de la Roche et de M. de Monts, et de l'industrie d'un grand nombre de Français, qui auraient pu y faire un grand établissement, s'ils eussent été bien conduits.

Un des articles du traité de St. Germain portait que tous les effets qui seraient trouvés à Québec, et dont on avait dressé un inventaire, seraient restitués, aussi bien que les vaisseaux pris de part et d'autre, avec leur charge, ou l'équivalent; et comme les sieurs de Caen avaient le principal intérêt dans cette restitution, Emery de Caen fut envoyé en Amérique pour porter à Louis Kertk le traité, et en solliciter l'exécution. Le roi jugea même à-propos de lui abandonner le commerce des pelleteries pour un an, afin de le dédommager des pertes qu'il avait faites pendant la guerre. Il partit pour Québec, au mois d'Avril de cette même